

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 20

### Séance du 9 juillet 2020

#### Date de la convocation

03/07/2020

#### Date d'affichage

.../07/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

#### Délibération n° 2020/07/59

#### Objet de la délibération

Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Barbara BURELLI (procuration à M. Patrick HOSTEIN), M. Christophe JACOBS (procuration à M. Patrick NURBEL).

#### Absents excusés :

**Absents** : Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, M. Sébastien PICOT.

Formant la majorité en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme Mariannick LAFITEAU.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### DECIDE

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Ledit poste est créé à compter du **9 juillet 2020** ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 9 juillet 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

**P. BAUDIN**

